

MATTEI DOGAN

Militaires sans épée dans la politique

L'interpénétration entre les diverses catégories de la classe dirigeante est révélatrice de bien des caractéristiques d'un système politique. Ainsi, la promotion d'hommes d'affaires à des fonctions gouvernementales, comme aux Etats-Unis et au Japon, éclaire divers aspects de l'histoire de ces pays. Ce n'est pas sans conséquence que dans certains pays beaucoup de leaders syndicalistes font une carrière politique, comme en Suède ou en Norvège. La V^e République a recruté une grande partie de sa classe politique dans le mandarinat. Mais il n'en fut pas toujours ainsi en France. A l'aurore de la République ce fut l'aristocratie foncière la principale pépinière d'hommes politiques. Le barreau prit la relève, et pour longtemps. Puis les enseignants envahirent le forum politique.

L'histoire militaire étant intimement liée à l'histoire politique, on pouvait s'attendre à une forte mobilité de l'élite militaire à l'élite politique. Effectivement, de 1870 à 1985, 366 officiers de carrière avaient accédé à des fonctions politiques, dont 331 députés et sénateurs et 55 ministres (parmi lesquels 20 siégèrent au Parlement). Mais ces chiffres couvrent une longue période et en conséquence n'ont qu'une signification limitée, car il y eut un fort déclin, par étapes, du nombre de militaires dans la carrière politique. L'absence aujourd'hui de passerelle entre la hiérarchie militaire et la hiérarchie politique ne se comprend bien que dans une perspective historique.

Les militaires dans la carrière parlementaire

Les hommes politiques professionnels ont toujours cherché à rendre difficile « l'intrusion » des militaires, même démunis d'épée, dans le forum politique. Contrairement aux autres fonctionnaires,

les officiers de l'armée active n'avaient pas le droit de se porter candidats aux élections. Jusqu'en 1944 ils n'avaient même pas le droit de vote. Seuls les officiers démissionnaires ou retraités pouvaient briguer un mandat parlementaire, mais mutés d'une garnison à l'autre, ils n'avaient d'attache dans aucune circonscription électorale. Durant leur carrière militaire on leur recommandait de se tenir loin de l'agora et leur avancement dépendait bien souvent de leur conduite politique. Les partis républicains n'accordaient pas volontiers l'investiture à des hommes issus d'un corps réputé, à tort ou à raison, à une certaine époque, pour anti-républicain. Ils pouvaient certes se présenter aux élections sans le patronage d'un parti, mais dans ce cas ils devaient financer eux-mêmes leur campagne électorale et ne disposaient pas d'un réseau de propagande. Comme le succès ne pouvait être assuré d'avance, les officiers hésitaient à prendre le risque de démissionner de l'armée car, en cas d'échec, ils n'auraient pu obtenir que difficilement leur réintégration. Si la loi électorale avait autorisé les officiers à se présenter comme candidats sans démissionner de l'armée, le nombre de militaires au Parlement aurait sans doute été relativement élevé, mais non considérable, parce qu'une large partie du corps électoral n'accueillait pas favorablement la candidature des militaires.

Malgré ces mesures dissuasives, on compte sur un total de 4 892 députés de la III^e République 220 ex-officiers de carrière.

Le nombre d'anciens officiers parmi les députés a varié selon les circonstances politiques, avec une nette tendance à la diminution. A la Constituante de 1871, composée en grande partie de représentants de l'élite traditionnelle, on comptait 70 députés anciens officiers. Aux élections de 1881, la droite subit une sérieuse défaite et le nombre d'officiers élus se réduisit à 13. L'agitation boulangiste et le ralliement des catholiques à la République ramenèrent à la Chambre une trentaine d'officiers à chaque législature jusqu'en 1902, quand, à la suite de l'affaire Dreyfus, une quarantaine de députés issus de l'armée furent élus. Le nombre d'anciens officiers élus députés diminua de nouveau aux élections de 1906, 1910 et 1914. En revanche, après la guerre, en 1919, les anciens combattants élirent près de 40 officiers. Depuis cette date, les représentants de l'armée à la Chambre devinrent de moins en moins nombreux : 27 en 1924 ; 19 en 1928 ; 11 en 1932 ; 10 en 1936 (1).

Au Sénat de la III^e République siégèrent 116 officiers, mais 60

(1) Cf. mon article Les filières de la carrière politique en France, *Revue française de Sociologie*, VIII, 1967, p. 472.

de ceux-ci furent députés avant de devenir sénateurs. On totalise ainsi, entre 1870 et 1940, pour les deux assemblées parlementaires, 276 parlementaires anciens officiers, de rang supérieur dans la plupart des cas. 3 ou 400 autres furent des candidats malheureux.

Entre 1945 et 1958, 14 officiers furent élus députés, ainsi que 6 conseillers de la République (2). En 1958, malgré le rôle important joué par l'armée lors des événements du 13 mai, 5 officiers seulement obtinrent un mandat, parmi 36 officiers candidats. En 1962, 11 élus officiers furent élus. Aux cinq élections législatives suivantes, de 1967 à 1981, le nombre de militaires élus se limita à 3, 4 ou 5. Au Sénat, entre 1958 et 1985, 11 officiers siégèrent dont certains furent réélus plusieurs fois. Le nombre de candidats fut 3 fois plus élevé.

L'adaptation des anciens officiers à la vie parlementaire, et à ses coutumes, ne fut pas toujours facile, mais après une expérience plus ou moins longue, leur personnalité acquérait les traits de l'homme politique, laissant s'effacer ceux du militaire. D'ailleurs, tous ne se sont pas illustrés sur les champs de bataille, faute d'occasion : au début de l'année 1914 la majorité des généraux n'avait aucune expérience directe de la guerre. Les fonctions politiques qu'ils ont obtenues n'étaient pas nécessairement la récompense de services militaires éclatants. La plupart se rattachait au type de l'officier administrateur qui n'a jamais vu le feu, qui a tenu en main la plume beaucoup plus que le fusil.

Le général Boulanger ne pouvait guère être gênant dans l'hémicycle parlementaire. Le député Déroulède ne pouvait agir efficacement à la Chambre, alors que, après avoir renoncé à son mandat, il avait connu un succès certain par son action d'agitation en dehors du Parlement. Les généraux qui siégèrent au Palais-Bourbon entre les deux guerres ne purent renverser aucun gouvernement. Mais l'Union des Combattants et le colonel comte de La Rocque avec ses Croix de Feu provoquèrent une grave crise politique en 1934. L'idée d'un coup d'Etat militaire ne peut germer dans un climat parlementaire.

L'activité parlementaire des ex-militaires était tout naturellement influencée par leur formation professionnelle originaire et par l'expérience acquise lors de leurs longs séjours dans les colonies. En effet, ils choisissaient de préférence la Commission de l'Armée et leurs interventions à la tribune concernaient le plus souvent la défense nationale, la politique coloniale, et les questions qui s'y rattachaient

(2) Aux officiers élus dans la métropole il faut ajouter 8 autres, élus dans la France d'Outre-Mer sous la IV^e République.

(par exemple, au lendemain de la première guerre mondiale, les régions libérées, l'Alsace-Lorraine, les réparations et les pensions). Au sein même de la Commission de l'Armée, on assistait à une certaine spécialisation.

Si certains officiers se sont cantonnés dans les problèmes militaires et coloniaux, d'autres, plus nombreux, se sont intéressés également aux problèmes agricoles, notamment les propriétaires fonciers, qui constituaient la majorité des parlementaires issus de l'armée. Ils appartenaient simultanément à la Commission de l'Armée et à celle de l'Agriculture ou des Boissons.

Cependant, après quelques années passées au Palais-Bourbon, mieux accoutumé aux techniques parlementaires, l'ancien officier étendait progressivement le domaine de ses préoccupations, réussissant parfois à faire preuve d'une grande compétence sur les problèmes les plus divers, y compris les finances. On remarquait chez eux la tendance à réclamer l'accroissement du budget du ministère de la guerre même lorsque les ressources financières de l'Etat ne le permettaient que difficilement. D'aucuns manifestaient une nette préférence pour la politique étrangère. D'autres, notamment les gouverneurs des colonies, avaient déjà une riche expérience de l'art politique au moment de leur accès au Parlement ou au Gouvernement. Pourtant si l'ambiance du Palais-Bourbon et du palais du Luxembourg transforma beaucoup d'officiers en parlementaires chevronnés, il n'y eut pas parmi eux de leaders, ni de stratèges politiques, ni de grands orateurs, si l'on excepte Albert de Mun et deux ou trois autres.

On peut distinguer deux types de parlementaires anciens officiers. D'une part, ceux qui très tôt ont démissionné de l'armée et qui étaient des hommes jeunes lorsqu'ils accédèrent au Parlement. D'autre part, les officiers généraux atteints par la limite d'âge, qui ne furent élus députés ou sénateurs qu'après leur retraite. Les premiers appartenaient normalement à des familles nobles possédant des propriétés terriennes importantes et traditionnellement mêlées à la vie politique. Ils ont fait l'école de Saint-Cyr parce que, dans leur milieu social, cette école jouissait d'un grand prestige de même que l'Académie militaire de Sandhurst attirait les cadets des familles nobles anglaises. Ils ne sont pourtant pas restés longtemps dans le cadre de l'armée après leur sortie de Saint-Cyr. A trente-cinq ou quarante ans, ils démissionnaient de l'armée pour s'occuper de l'exploitation du domaine foncier familial ou d'affaires industrielles appartenant à leur famille ou à celle de leur épouse.

Par contre, les officiers supérieurs en retraite étaient le plus souvent issus de familles bourgeoises. Au terme de leur carrière militaire,

jouissant d'un certain prestige que leur conférait leur grade élevé, favorisés parfois par la notoriété de leur activité passée, ils avaient des chances d'être élus députés ou sénateurs, même s'ils ne bénéficiaient d'aucune attache locale, d'aucun fief électoral.

Des cas intermédiaires peuvent être remarqués. Il s'agit de jeunes officiers qui après avoir démissionné de l'armée ont longtemps préparé leur élection à la Chambre dans les mouvements para-politiques ou dans le journalisme.

Les officiers retraités ont commencé leur carrière politique à un âge où on les considérait comme trop vieux pour le commandement militaire. Pourtant si la première guerre mondiale avait éclaté deux ans plus tard, en 1916, Foch, alors âgé de soixante-cinq ans, aurait été déjà à la retraite, et de même Pétain. Mais, dans la vie politique, à soixante-cinq ans on est bien souvent dans la plénitude de ses forces, et en tout cas l'âge de la retraite est beaucoup plus tardif. Le général de Galliffet était depuis cinq ans dans le cadre de réserve lorsqu'il accéda au Gouvernement. Le général André, lorsqu'il devint ministre de la guerre, était déjà un « vieillard ». Le maréchal Pétain avait soixante-dix-huit ans lorsqu'il fut nommé ministre de la guerre, en 1934, et quatre-vingt-quatre ans en 1940.

Des officiers chargés de hauts commandements militaires avaient souvent manifesté avec éclat leur désaccord avec les décisions du gouvernement, comme le maréchal Juin, les généraux Guillaume, Faure, Zeller, de Bollardière, Salan, Chassin, à des occasions diverses, et leurs protestations ont connu un certain écho dans l'opinion publique. S'ils avaient été des députés, leur opposition aux projets gouvernementaux se serait manifestée dans le cadre parlementaire et aurait eu un effet psychologique moindre.

L'importance du rôle des officiers dans la vie de la nation vient, sans doute, beaucoup plus du fait qu'ils contrôlent l'armée, que de la pertinence de leurs opinions en matière de défense nationale. Mais quand ils accèdent à des fonctions politiques ils perdent ce contrôle, le cumul d'un commandement militaire et d'une responsabilité politique n'étant pas traditionnellement admis.

La coopération de militaires au Gouvernement

Parmi les 631 ministres de la III^e République l'on compte 55 généraux ou amiraux. Pendant quarante ans, de 1870 à 1911 (avec deux brèves interruptions) le ministre de la guerre fut toujours un militaire. Jusqu'en 1890, sauf dans deux gouvernements, le ministre de la marine fut un amiral. Après le risque que fit courir à la Répu-

blique le général Boulanger, le département de la guerre fut attribué à un civil, de Freycinet, qui le garda pendant cinq cabinets (1888-1893) et qui le reprendra en 1898.

En juin 1899, à une réunion des chefs du dreyfusisme, Joseph Reinach proposa à Jaurès, Clemenceau et Millerand un Gouvernement présidé par Waldeck-Rousseau avec le général de Galliffet à la guerre. Quelques jours avant cette réunion Waldeck écrivit à Reinach à propos du général de Galliffet : « Vos amis ont le sens politique... Faites comprendre que G... non seulement me *couvre* devant l'armée, mais *couvre* tout le cabinet et la République. » Lorsque le cabinet se présenta à la Chambre, l'entrée du général de Galliffet dans l'hémicycle fut saluée par des vociférations de députés socialistes : « Assassin », « Fusilleur », « Canaille » (3). C'est ainsi que naquit le plus long Gouvernement de la III^e République. Un an plus tard, de Galliffet céda sa place au général André, qui « républicanisa » l'armée et organisa ou toléra le « système des fiches ». Jusqu'en 1915, trois généraux seulement furent nommés ministres de la guerre : le général Picquart, le dreyfusard, et deux « républicains », les généraux Brun et Goiran. Durant la Grande Guerre, Galliéni, puis Lyautey assumèrent pour peu de temps la fonction de ministre de la guerre, avant que Painlevé et Clemenceau ne s'en chargeassent eux-mêmes. Entre les deux guerres mondiales, 42 gouvernements se sont succédé. Dans six seulement de ces gouvernements, le ministère de la guerre fut confié à un militaire (Nollet, Guillaumat, Pétain, Maurin). Entre-temps, des hommes politiques de premier plan assumèrent la responsabilité du ministère de la guerre : Barthou, Painlevé, Maginot, Tardieu, Piétri, Paul-Boncour, Daladier (ce dernier dans neuf cabinets).

De même, le ministère de la marine ne fut confié depuis 1898 qu'à deux reprises à des amiraux : Boué de Lapeyrère en 1910 et Lacaze pendant la guerre. Les grands ministres de la marine furent des civils : Lockroy, de Lannessan, Pelletan, Thomson, Delcassé, Leygues (ce dernier dans dix cabinets).

En raison de l'instabilité chronique des cabinets, 29 des 55 généraux ou amiraux ministres n'exercèrent leurs fonctions gouvernementales que moins d'un an. Sous un autre angle, 25 n'appartinrent qu'à un seul Gouvernement, 19 à deux Gouvernements, et 11 à trois cabinets au moins. Une dizaine d'entre eux démissionnèrent du Gouvernement à la suite de dissentiments intervenus entre eux et le

(3) Louis Thomas, *Le général de Galliffet*, Paris, 2^e éd., Aux Armes de France, 1941, p. 172-174.

président du Conseil ou de critiques qu'on leur adressa à la Chambre.

Enterrée par un maréchal (4), la République fut restaurée par un général. Dans 2 des 24 gouvernements de la IV^e République, le ministre de la guerre fut un militaire : le général Catroux et le général Koenig, respectivement dans les cabinets de Gaulle et Mendès France. Le général Catroux, nommé ministre de l'Algérie lors de la formation du cabinet Guy Mollet, dut démissionner avant d'assumer ses fonctions. Mais, durant toute la IV^e République, les Leclerc, de Lattre de Tassigny, Juin, Salan et autres proconsuls se virent confier des missions importantes et équivalentes à celles d'un ministre de premier plan. A son retour au pouvoir en 1958, le général de Gaulle ne fit entrer aucun militaire dans son Gouvernement, malgré le rôle que jouèrent certains généraux à la veille de ce retour ; et un peu plus tard, c'est à certains chefs de l'armée qu'il dut s'opposer. La boutade de Sieyès lui allait très bien : « C'était le plus civil des militaires. »

Portrait collectif du militaire sans épée

Les officiers qui occupèrent des fonctions politiques étaient-ils représentatifs de l'ensemble du corps des officiers ? Trois points méritent d'être soulignés à cet égard.

Graine patricienne ou bonne bourgeoisie. — On retrouve chez les parlementaires anciens officiers les deux caractéristiques d'une partie importante des élèves de Saint-Cyr et de Navale, jusqu'à la première guerre mondiale du moins : appartenance à la noblesse ou à la haute bourgeoisie, et descendance d'une lignée de militaires. Beaucoup d'entre eux provenaient néanmoins d'une certaine couche de la noblesse traditionnellement mêlée à la vie politique.

Les trois quarts des officiers élus à la Constituante de 1871 avaient leur nom inscrit dans l'annuaire de la noblesse, de même que la moitié de ceux qui siégèrent à la Chambre entre 1881 et 1898. De 1900 à 1940, sur un total de 2 786 députés, 107 étaient d'anciens officiers, parmi lesquels 50 portaient un nom à particule, alors que, pour l'ensemble de l'effectif parlementaire de cette période, la proportion de nobles et patriciens n'est que de 8,5 %. Le nombre de parlementaires anciens officiers a diminué des années 1880 à la fin

(4) Le Gouvernement de Vichy comprenait un maréchal, six généraux et un amiral, auxquels il faudrait ajouter plusieurs officiers généraux nommés gouverneurs.

de la III^e République, mais la proportion d'hommes nantis de titres nobiliaires resta constante.

Près d'un tiers des officiers qui sont devenus parlementaires doivent être classés dans la haute bourgeoisie. Dans certains milieux de celle-ci, jusque dans les années 1900 et même plus tard, par esprit de promotion dans la haute société et de rapprochement de la vieille aristocratie, le fils entrait à Saint-Cyr ou à Navale sans éprouver toujours une véritable vocation pour le métier des armes. Souvent d'ailleurs, après leur sortie de l'école « noble », ces jeunes bourgeois ne restaient pas longtemps dans l'armée et réintégraient l'affaire familiale, dont ils prenaient la direction avant de briguer un siège de député ou de sénateur. Ils appartenaient de préférence à des familles liées par le mariage à la vieille noblesse.

On ne découvre que quelques hommes d'origine sociale modeste et peu d'hommes provenant de la bourgeoisie moyenne ou de la petite bourgeoisie. Fils de commerçants, de petits entrepreneurs, de fonctionnaires de rang moyen, on observe parmi eux surtout des anciens élèves de l'École polytechnique.

En revanche, parmi les ministres de la III^e République, on ne remarque des généraux et des amiraux d'origine noble qu'au temps de la République des Ducs, quand dix officiers généraux appartenant à la noblesse détenaient des fonctions gouvernementales. En 1874, sur un total de 552 généraux de division ou de brigade en activité, en disponibilité ou à la réserve, 225 étaient issus de la noblesse, et de même 29 des 79 vice-amiraux et contre-amiraux. Mais, après la chute de Mac-Mahon, aucun officier d'origine noble, à l'exception du général de Galliffet, fils d'un marquis, n'a plus accédé à des fonctions ministérielles. Pourtant dans les cadres supérieurs de l'armée le nombre de gentilshommes n'a diminué que lentement de 1880 jusqu'à la première guerre mondiale. C'est de la haute, moyenne ou petite bourgeoisie que provinrent les généraux et les amiraux appelés aux fonctions de ministre de la guerre et de la marine : le général Boulanger (fils d'un avoué de Rennes), comme le général André, le maréchal Lyautey comme le maréchal Galliéni ; le maréchal Pétain était issu d'une modeste famille paysanne.

Toutefois, le général de Gaulle avait promu aux plus hautes fonctions des officiers dont le nom comportait une particule : les généraux de Lattre, de Hautecloque, de Monsabert, de Larminat ou l'amiral d'Argenlieu. Il donna sa fille en mariage au colonel de Boissieu, nomma comme aide de camp le colonel de Bonneval et comme chef de l'état-major particulier le général de Beaufort. A la même époque 12 % des élèves de l'École navale portaient

une particule, contre 4 % des élèves de l'École polytechnique et 7 % de ceux de l'École spéciale militaire (5).

Lignage militaire. — Un nombre élevé des officiers qui ont accédé à des fonctions politiques étaient fils ou petit-fils de militaire. La vocation pour le métier des armes était chez eux en quelque sorte héréditaire. De ce point de vue, la majorité des officiers qui ont détenu des fonctions politiques est assez représentative de l'ensemble du corps des officiers. En effet, parmi les élèves de Saint-Cyr et de Navale, la proportion de fils de militaires a toujours été très élevée. Le nombre de fils d'officiers parmi les élèves de Saint-Cyr et de Navale apparaît d'autant plus élevé que l'on remonte dans le temps, sauf pour les années 1930-1940. Pour la période 1967-1971, 44 % des élèves de l'école de Saint-Cyr étaient des fils d'officiers ou sous-officiers, et 31 % des élèves de l'École navale entre 1945 et 1960 (6).

Cependant, beaucoup de ces parlementaires et ministres sont nés dans des familles mêlées à la vie politique. Ils ont été élevés non seulement dans une ambiance militaire, mais aussi dans une ambiance politique. On peut, en effet, relever les noms de plusieurs dizaines d'officiers devenus députés, sénateurs ou ministres et qui étaient fils, petits-fils, neveux, gendres d'hommes politiques ou d'officiers supérieurs qui ont exercé des fonctions politiques.

Ce phénomène d'endorecrutement se retrouve dans bien d'autres pays. En Espagne, 80 % des officiers de l'armée de Terre étaient en 1964-1968 fils de militaires ; 44 % en Angleterre en 1959 ; 22 % aux Pays-Bas en 1948-1951 (7).

Ancrage à droite. — La distinction dichotomique entre gauche et droite politiques est difficilement applicable aux militaires. Pour les officiers qui ont accédé à des fonctions gouvernementales ou parlementaires, comme pour l'ensemble des cadres supérieurs de l'armée, la ligne de clivage politique s'est fondée sur des plans assez différents aux diverses époques. Au début de la III^e République, la principale fissure politique séparait d'un côté des royalistes, de l'autre les républicains ; à la charnière du siècle, les dreyfusards et les anti-dreyfusards ; après la séparation de l'Église et de l'État, les conservateurs et les libéraux.

(5) J.-P.-H. Thomas, La fonction militaire, *Bulletin de la Société française de Sociologie*, décembre 1974, p. 20.

(6) M.-L. Martin, Un cas d'endorecrutement : le corps des officiers français 1945-1975, *Archives européennes de Sociologie*, XVIII, 1977, p. 31.

(7) M.-L. Martin, *op. cit.*, p. 32.

Sous la République des Ducs, l'élite militaire n'était pas républicaine. Les officiers qui détenaient à cette époque des fonctions politiques avaient fait une partie de leur carrière militaire dans l'armée de l'Empire et jusqu'à la chute de Mac-Mahon, et même plus tard, la grande majorité d'entre eux se rangeait aux côtés des monarchistes ou des bonapartistes. D'autres anciens officiers contribuèrent à déplacer la majorité parlementaire. Ils votaient tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche, sans qu'il soit possible de les fixer sur l'échiquier politique. Bien que ralliés, ils restèrent, en majorité, foncièrement conservateurs. Les hommes de gauche étaient à cette époque très peu nombreux parmi les parlementaires anciens officiers. On ne pourrait en citer qu'une quinzaine.

L'affaire Dreyfus qui scinda la nation en deux camps fut particulièrement ressentie par les cadres de l'armée, car, ce qu'on reprochait aux défenseurs de Dreyfus, c'était d'ébranler la confiance du peuple dans les chefs de l'armée. On se battait pour ou contre le militarisme. C'est essentiellement par rapport à cette affaire et à ses suites que s'est déterminée l'orientation politique de la soixantaine de députés et sénateurs anciens officiers siégeant au Parlement à cette époque. Le général Mercier se prononça nettement pour la culpabilité, et devait, du reste, réaffirmer sa position pendant la révision du procès devant le conseil de guerre. Le général Billot (cabinet Meline) déclara à la tribune de la Chambre qu'il était « douloureux de voir une campagne... poursuivie... contre l'honneur de l'armée ». Le général Zurlinden, démissionna du Gouvernement lorsque le président du Conseil se montra favorable à la révision du procès. Le général Chanoine, qui le remplaça, démissionna à son tour, en déclarant qu'il remettait « aux mains des représentants de la nation le dépôt qui lui était confié, l'honneur de l'armée ». Leur action a été pourtant moins spectaculaire que celle de Paul Déroulède, ancien officier qui, à la tête de la Ligue des Patriotes, agitait au même moment l'opinion publique au nom du nationalisme.

La majorité des officiers élus députés entre 1900 et 1940 siégèrent dans les rangs de la droite. On retrouve chez beaucoup d'entre eux la caractéristique psychologique que décrivait Lyautey en parlant de certains officiers de son temps : « ils étaient disposés à traiter de décadence ce qui était évolution... et à se placer, pour juger d'un présent qui contenait des germes inconnus, au point de vue d'un passé irrémédiablement mort » (8). Ils étaient plus traditionalistes que conservateurs. Patriotes ou nationalistes, ils n'étaient pas si

(8) Maréchal Lyautey, *Du rôle social de l'officier*, Paris, Juillard, 1946, p. 51.

réfractaires aux réformes sociales préconisées par la gauche que les parlementaires porte-parole de groupes de pression économique. Il y avait aussi des libéraux, qui appartenaient soit au groupe de la gauche républicaine, soit aux groupes socialiste ou radical, et qui étaient, dans la plupart des cas, des anciens polytechniciens d'origine sociale modeste.

A la Libération, selon une estimation de l'Union pour la Défense du Service public, les tribunaux et autres instances avaient examiné 42 000 cas concernant des officiers de carrière, dont la plupart aboutirent à des non-lieux (9).

Le rôle joué par certains militaires lors de la décolonisation, notamment en Algérie, est présent dans la mémoire de chacun.

Conclusion

Le déclin puis le tarissement du recrutement de ministres parmi les militaires s'explique par les événements politiques internes et par la décolonisation, mais aussi par le changement du profil de l'élite militaire depuis la dernière guerre. La nouvelle technologie des armements et de la stratégie à l'âge atomique privilégie, au détriment du commandant de troupes, le militaire scientifique, le militaire-ingénieur qui se livre à des recherches dans le complexe militaire-industriel. Le militaire-expert est un conseiller technique indispensable, mais il est très différent du meneur d'hommes de jadis et en conséquence il n'a pas de vocation politique.

Le nombre de militaires qui ont siégé au Parlement ou qui ont exercé des responsabilités ministérielles ne reflète qu'en partie le rôle joué par les officiers supérieurs dans la destinée politique de la nation. Ce rôle est attesté par de nombreux observateurs et témoins, anciens ou récents. L'index des noms dans les ouvrages d'histoire ou celui de *L'Année politique* à divers moments montrent que même les militaires qui ont gardé leur épée — ceux qui ont exercé des commandements — ont été directement associés aux principales décisions politiques concernant la défense ou les colonies. Les plus illustres avaient fait preuve d'une grande sensibilité politique, comme le général Massu le 29 mai 1968 à Baden en persuadant de Gaulle de rentrer à Paris.

Notons à titre comparatif qu'en Angleterre, durant la période correspondant à la IV^e République, 12 officiers furent chargés de

(9) Libération automne-hiver 1944, *Les Dossiers de l'Histoire*, novembre-décembre 1984, p. 21.

fonctions ministérielles, dont 10 conservateurs. Depuis, le nombre d'officiers supérieurs parmi les ministres britanniques s'est réduit de moitié. Mais il subsistait encore en 1970 à la Chambre des Communes un groupe de 24 militaires. Depuis la guerre aucun militaire ne fut nommé ministre dans les deux pays vaincus, Allemagne et Japon, ni dans la plupart des autres démocraties européennes. En Italie un amiral devint en 1945-1946 ministre de la marine et deux généraux, sous-secrétaires d'Etat, l'un à la défense, l'autre à l'aéronautique. Mais depuis quarante ans aucun militaire n'a été coopté au Gouvernement. L'historien de demain retiendra toutefois qu'un des hommes les plus populaires dans les années 1970 fut le général Della Chiesa, chargé de la lutte contre le terrorisme et la mafia. Si l'Italie avait été en régime présidentiel, il aurait eu des chances sérieuses d'être porté par le suffrage universel à la Présidence de la République, car il était perçu comme un « bon républicain » (ce qui ne fut pas jadis le cas avec le général Boulanger, qui contestait la légitimité de la classe politique).

Depuis plus d'un siècle, aux sommets de l'histoire ou à des moments dramatiques, se profilent les silhouettes de militaires qui se métamorphosent en chefs politiques, des généraux qui abandonnent le sabre, même si par la suite on leur érige des monuments où ils apparaissent — en dépit de l'évidence historique et d'une manière qui amuse les enfants — au dos d'un cheval cabré : de Washington à Ataturk, de Bolivar à Mannerheim, de Hindenburg à Franco, de Peron à Eisenhower. « Vous avez conquis ces contrées à dos de cheval, mais pourrez-vous les gouverner sans mettre pied à terre ? » demandait un sage mongol au Grand Khan. Bonaparte l'avait très vite compris : « Ce n'est pas comme général que je gouverne mais parce que la nation croit que j'ai les qualités civiles propres au gouvernement. » Il se perdit quand il reprit l'épée.

Dans les pays du Tiers Monde, quand des militaires sont associés au pouvoir politique ils ont inéluctablement tendance à l'aecaparer tout entier. Dans ces pays — où les préconditions économiques, sociales et culturelles d'un régime démocratique ne sont pas réunies —, l'armée, en l'absence de partis, syndicats, associations, médias, constitue la seule force bien organisée. La tentation est dès lors très forte. Rien d'étonnant, que sur 155 nations indépendantes, 56 soient en 1985 sous une dictature militaire, toutes dans le Tiers Monde, à l'exception du Chili et de la Pologne. La question qu'il faut se poser n'est pas tant de savoir pourquoi les militaires réussissent à s'emparer du pouvoir dans les pays en voie de développement, mais plutôt pourquoi ils ne réussissent pas dans les pays hautement

développés, là où la force armée est encore plus forte, pourquoi ils n'y ont même pas la tentation, pourquoi dans les sociétés avancées les coups d'Etat et les putschs échouent presque toujours, pourquoi dans les démocraties compétitives les plus évoluées le pouvoir civil n'éprouve plus aujourd'hui le besoin de se « couvrir », en offrant à un général une place dans le Gouvernement — comme à la charnière du siècle en France. De ce point de vue, la quasi-absence de militaires parmi les ministres, alors qu'il y a parmi eux des représentants de l'agriculture, des syndicats ou du patronat, peut être considérée comme un indice significatif de la solidité des vieilles démocraties.

RÉSUMÉ. — *Dans les premières phases de la République le nombre de militaires parmi les ministres et les parlementaires fut élevé, puis il déclina rapidement, parallèlement à la consolidation de la République. Raisons de l'élimination des militaires du forum politique. La métamorphose de l'officier en homme politique. Portrait collectif du militaire sans épée, notamment l'origine sociale, le lignage militaire et l'ancrage à droite. Quelques aspects comparatifs dans la conclusion.*